

INDEX D'EGALITE FEMMES/HOMMES AU SEIN DE LA SOCIETE ACTUA
ANNEE DE REFERENCE 2018



ACTUA,
32 rue de l'Industrie
BP 80340
67411 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

SOMMAIRE

2	Ecart de rémunération
3	Ecart de taux d'augmentations individuelles
4	Ecart de taux de promotions
5	Augmentations après le congé de maternité
6	Représentation F/H dans les 10 plus hautes rémunérations
7	Résultats de l'index

1- Indicateur d'écart de rémunération

Commentaire : L'indicateur écart de rémunération ne peut être calculé dans la mesure où dans 7 catégories sur 8, le nombre d'hommes à comparer est inférieur à 3

Catégories de postes équivalents :	2 CSP
Seuil de pertinence associé :	2%

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=où, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
employés	moins de 30 ans					30	2	0	0	0,00%
	30 à 39 ans					21	1	0	0	0,00%
	40 à 49 ans					6	0	0	0	0,00%
	50 ans et plus					2	0	0	0	0,00%
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans					1	1	0	0	0,00%
	30 à 39 ans					3	2	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	35 380	49 597	28,7%	26,7%	5	3	1	8	26,66%
	50 ans et plus					7	2	0	0	0,00%
ensemble des salariés						86			8	26,66%

indicateur calculable (1=où, 0=non) :
indicateur d'écart de rémunération (%) :

0	Les effectifs valides représentent moins de 40 % des effectifs totaux.
INCALCULABLE	

2- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Commentaire : L'indicateur taux d'augmentations individuelles ne peut être calculé dans la mesure où dans les catégories cadres et employés, le nombre d'hommes à comparer est inférieur à 10.

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés) *		écart de taux d'augmentation	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
employés			0,0%	59	3	0	0	0,00%
ingénieurs et cadres			0,0%	16	8	0	0	0,00%
ensemble des salariés	0,0%	0,0%	0,0%	86			0	0,00%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

0

indicateur d'écart d'augmentations (points de %) :

INCALCULABLE

note obtenue sur 20 :

#N/A

3- Indicateur d'écart de taux de promotions

Commentaire : L'indicateur d'écart de taux de promotions ne peut être calculé dans la mesure où dans les catégories cadres et employés, le nombre d'hommes à comparer est inférieur à 10.

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux de promotion (proportion de salariés promus)		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
employés			0,0%	59	3	0	0	0,00%
ingénieurs et cadres			0,0%	16	8	0	0	0,00%
ensemble des salariés	0,0%	0,0%	0,0%	86			0	0,00%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :
indicateur d'écart de promotions (points de %) :
note obtenue sur 15 :

0
INCALCULABLE
#N/A

4- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Commentaire : Au cours de l'année 2018 de référence, 3 salariées étaient en congé de maternité. Il n'y a pas eu de retour de congé de maternité avec augmentation pendant ce congé.

	nombre de salariées de retour de congé maternité*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées**	
ensemble des salariés	0	0	

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :		0	
indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :		INCALCULABLE	
note obtenue sur 15 :		#N/A	#N/A

5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	6	4	10	4

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :	4	Les hommes sont sous-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.
note obtenue sur 10 :	10	

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

	indicateur calculable (1=ooui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	0	INCALCULABLE		20	0
3- écarts de promotions (en points de %)	0	INCALCULABLE		15	0
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			10		10
INDEX (sur 100 points)			INCALCULABLE		100

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.